

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		4 h. 40 ^m matin.		6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.		1 » 00 ^m soir.		2 » 42 ^m soir.	3 » 52 ^m soir.	4 » 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »		5 » 45 ^m »		7 » 40 ^m »	9 » 22 ^m »	9 » 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	3 » 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 5 Novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 novembre 1881.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Philippoteau, vice-président.

M. de Valon proteste contre les termes du rapport qui conclut à la validation de son élection.

M. Marcelin Pellet déclare qu'en signalant les protestations dont l'élection de M. de Valon était l'objet, il est resté dans les limites de son mandat. Voici les termes du rapport de M. Pellet :

Les élections du 21 août 1881 ont donné, dans la 2^e circonscription de Cahors, les résultats suivants : Electeurs inscrits, 19,720, dont le quart est de 4,930.

Nombre de votants, 16,781 ; bulletins blancs et nuls à déduire, 98.

Suffrages exprimés, 16,663, dont la majorité absolue est de 8,332.

Ont obtenu :

MM. A. de Valon..... 8,791 voix.
E. Béral..... 7,837 —

M. A. de Valon a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Seize protestations contre l'élection de M. de Valon figurent au dossier. Nous allons les analyser brièvement :

1^o Des électeurs de la commune de Saint-Vincent se plaignent de ce qu'on ait abusé de l'ignorance des paysans, en les menaçant d'une guerre européenne et de la suppression de la religion en cas de triomphe des candidatures républicaines ;

2^o Le sieur Lafage déclare que des menaces ont été faites à une femme par le vicaire de Saint-Vincent ;

3^o Le curé de Saint-Vincent a exercé des menaces et des tentatives de corruption sur le sieur Falaret (Ernest) ;

4^o Protestation déclarant que le sieur Ribeyre, instituteur à Montlauzun, a été porté indûment sur la liste électorale ;

5^o Protestation revêtue de nombreuses signatures d'électeurs de la commune de Prayssac, déclarant que les sieurs Vayssat, médecin, et Thalamas, propriétaire, ont répandu de fausses nouvelles pour combattre la candidature de M. Béral, disant qu'on allait appeler sous les drapeaux tous les hommes de vingt à quarante ans ;

6^o Protestation de plusieurs électeurs de la commune de Sainte-Alauzie, se plaignant d'une propagande « mensongère et illégale » ;

7^o Protestation des électeurs de Labastide-du-Vert contre des manœuvres électorales déloyales ;

8^o Déclaration de nombreux électeurs de Castelnaud-Montratiat, protestant contre les manœuvres électorales de M. de Valon et l'intervention active du clergé ;

9^o Protestation de M. le docteur Birabent, de Masquières, visant les bruits mensongers de mobilisation répandus par les amis de M. de Valon ;

10^o Protestation des habitants de Flaugnac, contre les bruits de guerre européenne contenus dans la profession de foi de M. de Valon ;

11^o Protestation des électeurs de Caillac, déclarant qu'on a fait voter indûment cinq jeunes gens non électeurs, et qu'on a répandu des bruits de guerre ;

12^o Protestation de plusieurs électeurs d'Anglars-Juillac, au sujet d'une erreur survenue dans le dépouillement ;

13^o Protestation contre des bruits de guerre continentale, signée par des électeurs de la même commune ;

14^o Protestation d'électeurs de Belmontet, signalant des irrégularités dans la confection des listes électorales et dans la composition du bureau.

15^o Protestation des membres du comité républicain de la 2^e circonscription de l'arrondissement

de Cahors, relative à l'intervention active du clergé, et à la propagande calomnieuse des adversaires du Gouvernement, qui annonçaient une guerre européenne et la destruction de la religion chrétienne ;

16^o Enfin, protestation des électeurs de Luzech contre les bruits mensongers et les articulations diffamatoires propagés par le journal-bonapartiste le *Courrier du Lot* ; une collection de numéros de ce journal, parue en juillet et août 1881, est jointe au dossier à titre de pièces justificatives.

En résumé, toutes ces protestations établissent catégoriquement les excès de propagande commis dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Cahors par les membres du clergé et les autres agents du candidat élu. Elles affirment que les électeurs ont été trompés, grâce aux calomnies dirigées contre le candidat républicain, et effrayés par des bruits de mobilisation. Le journal bonapartiste le *Courrier du Lot* a propagé avec persistance ces insinuations diffamatoires et mensongères.

Les griefs articulés avec une semblable unanimité par les électeurs républicains de la 2^e circonscription de Cahors sont-ils de nature à vicier l'élection de M. de Valon ? Nous ne le pensons pas, étant donnée la majorité de 954 voix obtenues par ce candidat.

En effet, c'est aux électeurs à se tenir en garde contre les mensonges qui peuvent être mis en circulation par les gens intéressés à surprendre leur bonne foi.

Dans ces conditions, votre 6^e bureau, tout en blâmant avec énergie des procédés d'une moralité politique douteuse, à l'honneur de vous proposer la validation de l'élection de M. de Valon, qui, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif.

M. le Président fait connaître le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du président définitif.

Votants 442, bulletins blancs 22, suffrages exprimés 420.

Majorité absolue 211.

Ont obtenu :

MM. Brisson 347
de Larochehoucauld 33
Jolibois 16

En conséquence M. Brisson est proclamé président définitif pour la session de 1881.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de 8 secrétaires.

M. le président fait connaître le scrutin pour l'élection des vice-présidents :

Votants 419, bulletins blancs 2, suffrages exprimés 417, majorité absolue 209.

MM. Philippoteaux 277
Devès 213
Spuller 208
Lepère 203
Floquet 186
Perin 137
Lavergne 73
Goblet 36

En conséquence MM. Philippoteaux et Devès sont proclamés vice-présidents.

Il est procédé à un second tour de scrutin pour l'élection des deux autres vice-présidents.

Sont élus : MM. Lepère, 217 voix ; Spuller, 211.

SÉNAT

Séance du 3 novembre 1881.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés relative aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et dans les communes de l'agglomération Lyonnaise.

M. Le Royer demande l'ajournement afin que la loi soit étudiée d'une façon plus approfondie.

M. Tenaille-Saligny repousse l'ajournement indéfini.

L'ajournement pur et simple est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés concernant la durée des heures de travail dans les usines et manufactures.

M. Paris rapporteur, expose la législation qui régit la matière. Il dit que l'Etat ne saurait intervenir légitimement dans la convention librement formée entre le patron et l'ouvrier. Le rapporteur conclut en disant qu'il y a lieu de repousser la proposition.

M. Tolain dit qu'on fait toujours appel à l'opprimé quand il s'agit de défendre l'oppressé au détriment de l'opprimé. Le Sénat ne refusera pas de protéger les faibles. L'orateur conclut en demandant que le Sénat passe à une seconde délibération.

L'article premier est ainsi conçu :

Le travail effectif des mineurs de 18 ans et des femmes dans les manufactures et usine ne pourra pas excéder onze heures par jour et six jours par semaine.

L'article 1^{er} est adopté par 98 voix contre 97.

M. Paris, rapporteur, déclare que la commission ne s'oppose pas à la seconde lecture.

Les articles 2 à 6 sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Le Sénat s'ajourne à jeudi prochain.

La séance est levée à 4 h. 50.

Informations

On raconte que ce matin, M. Gambetta a définitivement quitté le Palais-Bourbon. Il a fait ses adieux au personnel du palais. Des gratifications ont été distribuées, à cette occasion, aux employés et aux huissiers de la présidence.

— On parle d'une prorogation de la Chambre qui aurait lieu dès que le nouveau ministère sera constitué.

— La Ligue française de l'enseignement pour la propagande de l'instruction dans les départements, fondée par M. Jean Macé, et dont le comité d'honneur est présidé par M. Gambetta, ouvre une souscription pour envoyer des conférenciers dans les départements.

— Divers journaux ont annoncé que Mgr Perraud, évêque d'Autun, poserait sa candidature à l'un des sièges vacants à l'Académie.

L'Autunois croit pouvoir démentir cette nouvelle.

— La rentrée des cours et des tribunaux a eu lieu jeudi avec le cérémonial accoutumé.

A la cour de cassation, M. le procureur général Berthaud a prononcé un discours sur « la loi du progrès et le libre arbitre ».

A la cour d'Appel, M. l'avocat général Bouchez a pris pour sujet : « De l'indépendance de la magistrature devant le pouvoir. »

Il a critiqué le mode de l'avancement de la magistrature ; il voudrait aussi plus d'indépendance chez le magistrat, et il trouverait dans une augmentation considérable d'honoraires, un moyen de lui donner cette indépendance entière.

— Contrairement aux premiers renseignements publiés, M. Marx, substitut du procureur de la République à Châlons-sur-Saône, n'a pas succombé à ses blessures. C'est une syncope prolongée qui avait fait croire à sa mort. Son état n'en est pas moins très-grave.

On nous annonce la fondation de la Société nationale d'assistance pour les aveugles, dans le but d'arracher à la mendicité le plus grand

nombre possible de ces malheureux. Les membres titulaires ont à verser une cotisation annuelle, dont le minimum est de 12 francs.

Le titre de membre fondateur s'obtient par le versement d'une somme de 100 francs. Parmi ces derniers, nous trouvons les noms suivants, que nous nous empressons de citer : MM Léon Say, Gambetta, J. Ferry, Constans, de Freycinet, Lepère, Maguin, Fallières, Martin-Feuillee, Turquet, Wilson, Hérod, Camescasses, etc.

Revue des Journaux

La *Défense* annonce que les directeurs des établissements libres d'instruction, à Poitiers, sont cités devant le conseil académique.

Le *Soleil* veut que M. Gambetta développe son programme devant la Chambre, parce que les paroles prononcées à la tribune engagent seules vis-à-vis du pays.

Le *Soleil* dit encore que le décret de convocation anticipée des électeurs et l'extension inattendue de l'expédition tunisienne constituent des actes de gouvernement pour lesquels tous les ministres sont responsables.

Paris-Journal dirait volontiers qu'on jugera M. Gambetta à l'œuvre. Mais M. Gambetta n'est pas un nouveau venu ; il est récidiviste.

Le *Français* dit que la droite du Sénat est disposée à adresser aux électeurs sénatoriaux un Manifeste recommandant les candidatures conservatrices. Mais elle a jugé convenable de prendre préalablement l'avis des sénateurs soumis au renouvellement.

La *Justice* déclare qu'une enquête seule pourra faire connaître la meilleure solution à la question tunisienne.

Le *Rappel* dit qu'après un grand débat on verra subitement clair, les partis se classeront ; il y aura un gouvernement et une majorité vraie.

Nous attendons beaucoup du ministère de demain, dit le *Journal des Débats* ; nous attendons beaucoup au double point de vue républicain et conservateur. Au point de vue républicain, espérons qu'il saura imprimer une action vigoureuse à la politique gouvernementale ; au point de vue conservateur, nous comptons qu'il saura non moins fermement résister aux théoriciens de la table rase, aux utopistes de l'intransigeance.

Chronique locale

Une réunion publique, motivée par les élections municipales de demain, doit avoir lieu ce soir, au Théâtre.

ELECTIONS MUNICIPALES

Électeurs de la commune de Cahors, un dernier mot avant l'ouverture du scrutin.

Vous connaissez tous les causes des élections municipales complémentaires. Vous savez les conditions de la lutte ; vous n'ignorez pas que vous avez à résoudre une question très-simple. Ce n'est pas une question de gouvernement ; c'est une question de liberté. C'est à vous seuls qu'il appartient de dire si vous voulez la liberté seulement pour quelques-uns ou bien la liberté pour tout le monde.

Électeurs,

Deux listes sont en présence; vous connaissez les hommes qui les composent; vous connaissez leurs principes, leurs désirs et leurs aspirations.

Tous les candidats sont républicains; tous, sans exception, demandent le maintien du gouvernement actuel; tous veulent l'affermissement de la République, parce qu'ils sont ennemis des révolutions et parce qu'ils croient qu'à l'heure présente la République seule peut assurer à la France le bien être, l'ordre, la paix et la liberté.

D'accord sur la forme de gouvernement, ces hommes diffèrent sur l'application des principes. Les conseillers démissionnaires vous disent que, sous un gouvernement démocratique, la liberté d'enseignement doit exister uniquement dans la théorie. L'enseignement doit être exclusivement donné par des instituteurs laïques. Défense alors à tout congréganiste, même autorisé, de s'occuper de l'éducation de l'enfance.

Les candidats patronnés par un groupe d'électeurs, amis de la liberté, soutiennent au contraire que la liberté d'enseignement doit être à la fois dans la théorie et dans la pratique. Ils réclament avec une égale force des instituteurs laïques et les Frères de la doctrine chrétienne. Ils croient avec raison que, sous un régime républicain, chacun doit être également libre; ils demandent que chaque père de famille possède la liberté de faire élever ses enfants par qui il voudra.

Électeurs,

Voilà quels sont les principes différents des candidats qui sollicitent vos libres suffrages. C'est à vous de vous prononcer sur la force et la vérité des deux principes opposés l'un à l'autre.

Voulez-vous pour élever vos enfants, des instituteurs communaux laïques? Voulez-vous refuser à d'autres citoyens qui paient également l'impôt, le droit d'instruire la jeunesse? Voulez-vous substituer l'oppression à la liberté, la force au droit? — Votez pour la liste radicale.

Mais si vous estimez que la concurrence en matière d'enseignement est une chose nécessaire; si vous pensez que tous les français libres et égaux en droits ont le devoir de diriger leurs enfants; en un mot, si vous désirez un régime de liberté et de légalité, donnez vos suffrages à la liste républicaine conservatrice.

Électeurs,

L'heure est grave et critique; nous ne voulons pas agiter devant vos yeux le spectacle rouge; loin de nous cette pensée. Nous ne sommes ni anarchistes, ni pessimistes, ni réactionnaires, ni peureux; seulement nous estimons qu'il est des tendances contre lesquelles il est du devoir de tous les hommes sensés de résister.

On a déjà fait trop de concessions au parti radical.

Si les libéraux cèdent encore, les intransigeants seront bientôt maîtres de la situation.

Donc, résistance vigoureuse au radicalisme, tel doit être le cri de ralliement des conservateurs républicains et de tous les hommes d'ordre sans exception.

Un républicain conservateur.

Nous rappelons aux électeurs qu'il est de leur devoir de surveiller le dépouillement du scrutin. Ce dépouillement doit être fait avec beaucoup de soin.

Ne pourrait-on pas concentrer le dépouillement des quatre Bureaux à la Mairie, de façon à pouvoir le surveiller plus facilement? L'administration municipale, se fera un

un plaisir, nous en sommes convaincu de donner à ces opérations toutes les garanties désirables de sincérité et de contrôle.

Cours d'enseignement secondaire
POUR LES JEUNES FILLES.

Des cours d'enseignement secondaire vont être institués dans la ville de Cahors en faveur des jeunes filles.

Ces cours seront ouverts en vertu d'une décision de l'autorité municipale et placés sous son patronage et sous ses auspices.

Comprenant toute l'utilité et la haute importance de l'instruction de la femme dans nos sociétés modernes, le Conseil municipal de Cahors, dans sa séance du 16 avril 1881 a décidé, par une généreuse initiative, qu'une subvention serait accordée sur le budget de la ville en vue des cours projetés et il a voté à l'unanimité pour la création et l'entretien de ces cours, un crédit annuel de 2000 fr. Quelques jours après, sur la demande de M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, M. le Ministre de l'Instruction publique, par un décret en date du 12 mai, a accordé pour le même objet, une subvention annuelle d'égal chiffre.

Au moyen de cette somme de 4000 fr. ainsi réunie, il sera facile de pourvoir à l'organisation et à l'entretien de ces cours.

Ces cours d'enseignement secondaire auront pour but de compléter l'instruction des jeunes filles, d'élargir et d'élever le cercle de leurs connaissances, de les conduire au brevet de capacité et même au brevet supérieur, de leur donner en un mot, un enseignement qui sera analogue et en bien des points semblable à celui des lycées et collèges où sont élevés leurs frères.

Ces cours seront confiés, au moins pour la plupart, à des professeurs du Lycée. Ils auront pour base le programme des Ecoles normales d'institutrices, ainsi que le programme contenu dans la loi du 21 décembre 1880, promulguée pour l'enseignement secondaire des jeunes filles dans les lycées et les collèges qui doivent être fondés en leur faveur.

Ces cours devront donc comprendre :

- 1° Un cours d'instruction morale et civique;
- 2° Un cours de littérature française et d'histoire littéraire;
- 3° Un cours de grammaire et de langue française;
- 4° Un cours de mathématiques appliquées;
- 5° Un cours de sciences physiques et naturelles;
- 6° Un cours d'histoire de France et de géographie;
- 7° Un cours de dessin d'ornement et d'imitation;

Les cours, qui dureront une heure chacun, auront lieu pour chaque professeur, deux heures par semaine.

Ils seront faits dans une des salles de l'Hôtel de Ville, que l'autorité municipale veut bien mettre à la disposition des professeurs et des élèves.

Les jeunes personnes qui voudront suivre ces cours, devront avoir au moins quinze ans révolus : elles pourront être accompagnées à ces cours de leur mère, de leur maîtresse ou gouvernante. Elles sont priées de se faire inscrire aux bureaux de l'inspection académique, Hôtel de la Préfecture. Chacune d'elles sera munie d'une carte d'inscription qui lui sera demandée à son entrée.

Une affiche fera connaître l'époque de l'ouverture des cours, les noms des professeurs et les heures des cours pour chacun d'eux.

L'Inspecteur d'Académie,
DUNAN.

On nous annonce la mort de l'honorable fondateur de la Ferme-Ecole du Montat, M. Célarié. Il s'est éteint jeudi dernier à l'âge de soixante-treize ans.

M. Célarié était un de nos agriculteurs les plus distingués. Il fut lauréat de la prime d'honneur au Concours régional de 1865.

M. Célarié était membre correspondant de la Société nationale des agriculteurs de France, et chevalier de la Légion d'honneur.

M. Deresse, percepteur à Cajarc, nommé à Loze par un récent arrêté ministériel, est maintenu à Cajarc.

M. Grosbois, qui devait être son successeur à Cajarc, est envoyé à Loze.

La rentrée solennelle de la Cour d'appel d'Agen et du tribunal, a eu lieu hier, 4 novembre.

M. Drème, premier président ayant déclaré l'audience ouverte a donné la parole au procureur général. Sur l'invitation de ce magistrat, la parole a été donnée à M. Delafont, substitut du procureur général pour prononcer le discours d'usage.

M. Delafont avait pris pour texte de son discours : *De la responsabilité des fonctionnaires publics devant les tribunaux.*

Le Journal officiel vient de publier un décret portant organisation du personnel de l'enseignement primaire au point de vue du traitement et de l'avancement.

Les directeurs et instituteurs adjoints des écoles primaires supérieures sont répartis en quatre classes, et le traitement minimum de chaque classe est fixé ainsi qu'il suit :

Directeurs. — 4^e classe, 2.000 fr. ; 3^e classe, 2.200 ; 2^e classe, 2.500 ; 1^{re} classe, 2.800.

Adjoints. — 4^e classe, 1.200 fr. ; 3^e classe, 1.400 ; 2^e classe, 1.600 ; 1^{re} classe, 1.800.

LA BOURSE OU LA VIE !

Mercredi, vers 7 heures du soir, M^{me} Calmels, femme de l'honorable juge de paix de Catus, revenait de Mercuès dans sa voiture, lorsqu'elle fut attaquée sur la route par un individu qui se jeta au devant du cheval en criant : Arrêtez ! de l'argent ou la vie ! Le cocher, conservant son sang-froid, fonetta vigoureusement son cheval ; l'individu fut précipité en bas du marchepied, et la voiture a dû lui passer sur le corps.

Un peu plus loin, de chaque côté de la route se tenaient deux hommes qui devaient être les complices du premier, car ils ne firent pas mine de se porter au secours de M^{me} Calmels. Une instruction est commencée.

On nous écrit de Labastide-Murat :

Jeudi soir, aux environs de la commune de Vaillac, une jeune servante a été brusquement arrêtée sur la route comme elle rentrait chez elle, par trois individus qui lui ont demandé de l'argent. Aux menaces de la tuer si elle ne s'exécutait pas, la malheureuse saisie de frayeur, s'est empressée de donner un 1 fr. 50 qu'elle possédait et elle s'est enfoncée à toutes jambes.

On est sur les traces de ces individus. Ce sont trois musiciens ambulants que la police surveille depuis leur départ de Gourdon, où ils se trouvaient ces jours passés.

INCENDIE

Une grange et un hangar très vastes prirent feu le 2 novembre, vers trois heures du soir, au hameau de Camy, commune de Varaire. La grange contenait 4,000 fagots de menu bois et plusieurs pièces de gros bois. Le feu, ainsi alimenté, prit tout-à-coup des proportions prodigieuses. Il fut impossible, faute de bras, d'arrêter les progrès de l'incendie qui, heureusement, respecta la maison et quelques autres bâtisses appartenant à M. Lagarrigue, avocat à Cahors. Il n'y a pas eu d'accident de personnes à déplorer. M. Lagarrigue avait, paraît-il, toutes ses bâtisses assurées.

La température si rude du 31 octobre et du 1^{er} novembre s'est tout-à-coup radoucie. Le printemps semble revenir. Les variations de température ont, cette année, quelque chose d'étonnant.

LES VICTIMES DU 2 DÉCEMBRE

On sait maintenant quel est le nombre exact des personnes réclamant une indemnité en qualité de Victimes de Décembre. Il s'élève après de 26,000. Tous les départements figurent dans cette nomenclature, sauf les Alpes-Maritimes, qui n'appartenaient pas à la France, et la Corse.

Dans le but de venir en aide à l'industrie chevaline, en permettant aux éleveurs de livrer leurs jeunes chevaux avant les pluies d'automne et les premiers froids de l'hiver, le mi-

nistre de la guerre a décidé, que les comités de remonte seraient autorisés à acheter les chevaux de selle n'atteignant quatre ans qu'aux herbes de l'année prochaine, pourvu qu'ils soient d'origine française, suffisamment développés et en assez bon état pour pouvoir être livrés de suite aux corps, ajournant aux achats ultérieurs ceux dont le défaut de taille et d'ampleur ne permettrait pas l'acquisition immédiate.

On écrit de Bordeaux, 1^{er} novembre.

On annonce de Pauillac l'arrivée de Terre-Neuve du trois-mâts Prosper Corne, de Dieppe, ayant à bord le corps du capitaine Angay, mort en mer le 27 octobre. Hier soir, au retour des funérailles, l'embarcation, portant les quinze hommes de l'équipage et un pilote, a chaviré en face de Cadarnac. Onze marins ont disparu; le second et un matelot, qui avait réussi à gagner le rivage près du Lazaret, sont morts de fatigue quelques instants après, entre les bras du douanier Desaurière.

Le pilote Chagnoléan s'est sauvé à la nage; deux autres matelots ont été recueillis par les douaniers, qui les ont transportés au Lazaret, où les soins qu'on leur a prodigués les ont remis promptement sur pied.

L'accident est survenu si subitement et si loin en mer, qu'il a été impossible aux embarcations parties à leur secours d'arriver à temps pour contribuer au sauvetage.

Les semailles d'automne se font dans les meilleures conditions. Les terres sont bien préparées. Nos cultivateurs les mènent bon train depuis huit jours. L'été de la St-Martin favorisera le développement des semences, si des pluies trop abondantes ne viennent contrarier la germination du grain.

— La neige a fait son apparition à Toulouse, lundi, elle est tombée assez abondamment. Elle fondait dans les rues, mais elle s'est maintenue jusqu'à 11 heures ou midi sur les toits et dans la campagne.

— Deux porte-monnaie contenant diverses sommes et une montre en argent ont été volés le jour de la foire de Cahors.

FOIRE DE CAHORS DU 3 NOVEMBRE.

La foire de la Toussaint, quoique favorisée par un temps magnifique, n'a pas été très animée. Sur le champ de foire il n'y avait que 290 paires de bœufs qui ont été vendus de 430 à 900 fr. la paire; les gras se sont vendus de 32 à 35 fr. les 50 kilos poids vif. — 2,300 moutons ou brebis vendus de 15 à 40 fr. la pièce, les gras se sont vendus de 55 à 65 cent. le kilo poids vif. — Une quinzaine de cochons gras se sont vendus de 55 à 60 fr. les 50 kilos; 355 petits cochons vendus de 18 à 60 fr. la pièce suivant leur grosseur. — 47 chevaux; 25 mulets; 12 ânes. Il s'est fait très-peu d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen.
Blé	614 hec.	495 hec.	24,37 l'hec.
Mais	305 —	265 —	17,02

Le blé a baissé de 1,76 sur le précédent marché; le maïs a également baissé de 0,48 c.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

du 29 octobre au 5 novembre 1881.

Naissances.

Alibert, Elisa, rue de la Préfecture.
Girma, Marie, rue Mascoutou, 23.
Bessières, Jules, rue de la Mairie, 3.

Décès.

Berrié, Jean, cult., 69 ans, rue Mascoutou, 39.
Calvet, Eugénie, 6 ans, rue des Boulevards, 26.
Gaubert, Anne, s. p., 42 ans, rue Lastié.
Périer, Jacques, forger., 27 ans, rue Pellegry, 5.
Xaumier, Guillaume, s. p., 84 ans, à St-Henri.
Labourianne, Rose, s. p., 72 ans, Collège Pellegry
Lachaise, Marcellin, Employé, 45 ans, rue des trois Baudus.
Serrano, Baptiste, ferblantier, 28 ans, faubourg St-Catherine.
Gaston, Arnaud, Cult., 40 ans, rue four St-Laurent
Coussard, Marie, s. p., 55 ans, Place Clément Marot

Le grand Musée artistique.

Nous venons de visiter le grand Musée mécanique installé depuis quelques jours dans nos

murs, et nous ne pouvons que rendre justice à la parfaite organisation et au fonctionnement remarquable de toutes ces pièces mécaniques, se prêtant aux applications les plus diverses et les plus intéressantes.

Ateliers de tourneurs, ajusteurs, etc.; danse des bayadères au sérail; scènes émouvantes des champs de bataille; oiseaux mécaniques imitant à s'y méprendre le chant naturel. Tout fonctionne au grand étonnement des spectateurs qui affluent dans la loge de M. Bonnet.

Pour le connaisseur et le mécanicien, c'est un charme de voir des appareils à vapeur, véritables joujoux, affirmer leur puissance et la précision de leurs mouvements en actionnant tout cet ensemble si compliqué.

On s'arrête avec plaisir devant un orchestre automatique, jouant avec un détail d'exécution remarquable les airs les plus variés.

Nous engageons fortement nos concitoyens à ne pas laisser partir le *Grand Musée artistique* de M. Bonnet, sans l'avoir visité. Ils en sortiront émerveillés.

Dernières Nouvelles

Paris, 4 novembre, soir.

Les ministres se sont réunis ce matin sous la présidence de M. Jules Ferry. Conformément aux résolutions prises dans les conférences tenues mardi et mercredi soir, il a été décidé que le président du conseil et le ministre de la guerre répondront au nom du cabinet aux interpellations qui vont lui être adressées.

Les ministres ne donneront pas leur démission avant la fin du débat.

L'idée d'une enquête sur les prétendues origines secrètes du conflit tunisien gagne du terrain. On invoque la nécessité de faire la lumière complètement, de façon à ce qu'il ne subsiste aucun doute au sujet de l'intégrité des ministres et des fonctionnaires de la République.

C'est M. Balloe, membre de l'Union républicaine et de l'Extrême-gauche, qui déposera la demande d'enquête. Aux dernières nouvelles le député du Rhône avait recueilli trente signatures.

La demande est précédée d'un exposé des motifs portant qu'une interpellation ne peut faire la lumière sur l'affaire tunisienne. Il faut dit M. Balloe, qu'une enquête approfondie vienne confondre les calomnieux.

Les droites sénatoriales sont convoquées aujourd'hui, après la séance afin de décider, si le Sénat devra être interpellé sur les affaires tunisiennes et la politique générale.

Les droites comptaient en vue de cette interpellation sur les dissidents du centre gauche. Or les dissidents ont refusé toutes les avances et déclaré qu'ils n'accorderaient pas leurs concours.

Le bruit court que M. Gambetta profitera de la discussion des interpellations, pour prononcer un grand discours qui ne tiendra pas moins d'une séance.

D'après le *National* qui d'ailleurs ne garantit pas l'exactitude de la nouvelle, le ministère Ferry pourrait bien être conservé avec quelques modifications, seulement jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'au mois de janvier après les élections sénatoriales. C'est seulement après cette épreuve décisive, que le grand ministère serait constitué.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.
Séance du 4 novembre.

La séance est ouverte pour la nomination de cinq secrétaires.

La chambre valide plusieurs élections.

Le scrutin pour l'élection des secrétaires donne les résultats suivants: votants 391, suffrages exprimés 390, majorité absolue 196. M. Bastide a obtenu 289 voix, M. Pellet 285, M. Héral 267, M. Riotteau 250, M. Renault-Morlière 244. Ces cinq députés sont élus secrétaires.

M. Philippoteaux déclare que la Chambre est constituée.

M. Brisson prend place au fauteuil de la présidence et prononce l'allocation suivante: Messieurs et chers collègues,

Je renonce à vous exprimer toute ma reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez fait, et l'émotion que j'éprouve en assumant la tâche pour laquelle vous m'avez désigné. Bien qu'habitué aux marques de bienveillance de vos devanciers, je sens combien celle-ci les dépasse. Je me demande si

vostra confiance n'exède pas mes forces; pour oser monter à ce fauteuil il faut que j'oublie quels étaient dans les deux précédentes législatures, mes éminents prédécesseurs, quels services ils avaient rendus, quels titres ils possédaient avant d'être appelés à présider les élus du suffrage universel. Serviteur passionné, comme eux, de la République et de la démocratie, je sais trop ce qu'ils avaient et ce qui me manque. Votre affection et votre confiance m'appellent pourtant à leur succéder; si elles m'accompagnent et me soutiennent là où vous m'avez placé, ma fonction en deviendra relativement facile. J'ai besoin de compter sur le concours de tous mes collègues.

La France vient de montrer une fois de plus sa ferme volonté d'établir un gouvernement fondé sur la libre discussion portant sur le respect réciproque de toutes les opinions et sur le respect commun de la légalité. La liberté de la tribune que je serais chargé de défendre s'il était nécessaire, dépend surtout de la fidélité avec laquelle auditeurs et orateurs observent ce respect; ils ne s'en écartent pas dans cette chambre, j'en suis convaincu. Mes efforts tendront sans cesse à protéger les droits de chacun de vous, à garder soigneusement de toute atteinte notre dignité à tous, et les prérogatives de cette assemblée, en même temps que les lois de notre République pacifique et progressive.

Paris, 4 novembre, 5 h. soir.

Chambre. — M. le président donne lecture de plusieurs demandes d'interpellation sur les affaires de Tunisie.

M. le président du conseil des ministres ayant déclaré être prêt à répondre, la discussion a été fixée à demain.

Bourse de Paris.

Cours du 5 novembre.

Rente 3 p. %	85.00
— 3 p. % amortissable	86.20
— 3 p. % amort. nouveau	85.25
— 4 1/2 p. %	112.75
— 5 p. %	116.60

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n° du 3 novembre.

Le télégraphe autographique d'Edison. — Un bateau rapide. — Frédéric Sauvage, à propos de l'inauguration de sa statue à Boulogne-sur-Mer: G. Tissandier. — Bibliographie. — L'Exposition d'Electricité; météorographe universel de MM. Van Ryselberghé et Schubart. — Les Mound builders (suite): de Nadailac. — Nouvelle disposition du couple au sulfate de cuivre, par A. GaiFFE. — Névrologie. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 31 octobre 1881: Stanislas Meunier. — Installation d'un poulailler. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres.

Paris, 120, boulevard St-Germain.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages.

Sommaire de la 1087^e livraison (5 novembre 1881). — Mes découvertes au Mexique et dans l'Amérique du centre, par M. Désiré Charney, chargé d'une mission scientifique du Ministère de l'instruction publique. — 1880. — Texte et dessins inédits. — Dix-huit dessins de Taylor, A. de Bar, P. Sellier et A. Sirouy.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 1^{er} novembre.

La Question du Danube, par ****.
Une Mission scientifique en Syrie, par M. Pélagaud.
L'Histoire vraie de la Marseillaise, par M. J. Pollio.
Les millions honteux (Première partie), par M. Hector Malot.
Les Femmes de lettres en Angleterre, par M. Léo Quesnel.
Janko (Troisième et dernière partie), par le comte A. Wodzinski.
Revue du Théâtre: Drama et Comédie, par M. Henri de Bornier.
L'Exposition d'Electricité, par M. Gaston Sciamia.
Lettres sur la Politique extérieure.
Chronique politique.
Journal de la quinzaine.
Bulletin bibliographique.

Paris, 23, boulevard Poissonnière.

Le marché des actions de la *Société Générale de Fournitures militaires* est toujours très animé; sur les 25 fr. du coupon qui vient d'être détaché, 20 fr. 75 représentent l'acompte sur les bénéfices de l'exercice 1881.

Cette somme paraît donc avoir été acquise pendant le premier semestre de la présente année, et si comme tout le fait supposer, le mouvement des affaires se maintient, le rendement total de l'exercice sera des plus satisfaisants. Il est peu de valeurs industrielles susceptibles de donner les mêmes résultats. Rien ne manque d'ailleurs à cette affaire, ni la sécurité, ni le revenu, ni le patronage; l'entreprise, en effet, a été présentée au public sous les auspices de la *Société Générale*, c'est là une garantie d'une incontestable valeur.

Un grand nombre de personnes s'adressent à la *Société Française Financière*, 18 rue de la Chaussée d'Antin, à Paris soit pour lui demander d'accepter des fonds en dépôts soit pour

lui donner des ordres d'achat de ses titres à terme.

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que la *Société Française Financière* ne reçoit pas de dépôts et que ses titres ne se négocient qu'au comptant. Cet établissement financier qui existe depuis dix ans, ne se livre à aucune opération de spéculation pouvant faire courir des risques à ses actionnaires. Le cours élevé de ses actions est basé sur les dividendes qu'il distribue régulièrement depuis longtemps, et qui n'ont jamais été moindres de 60 fr. par an. Ils ont été de 70 fr. pour le dernier exercice, et ils atteindront probablement 80 fr. cette année. Un revenu assuré de huit pour cent justifie amplement le cours d'environ 1000 fr. inscrit à la cote officielle.

Lettres Médicales

III. Hémorrhoides.

Les hémorrhoides présentent un groupe de symptômes très-variés surtout si l'on considère les différents douleurs dont se plaignent les personnes qui en sont atteintes. Elles proviennent de tumeurs que forment les veines du rectum lorsqu'elles viennent à se dilater et ces tumeurs ont leur siège à l'orifice du rectum ou à la marge de l'anus. Le malade éprouve une tension, une pesanteur douloureuse dans les parties environnantes, le siège, le bas-ventre et l'estomac. Les personnes qui en souffrent sont principalement celles que leur profession oblige à rester longtemps assises, ou qui, par quelque effort, ont provoqué une affluence exagérée du sang vers le bas-ventre.

Le malade éprouve un sentiment d'angoisse, de la constipation, une tension plus ou moins douloureuse de l'estomac et du bas-ventre, manque d'appétit, ventosités, maux de tête, etc.; en même temps les douleurs, se divergeant, s'étendent jusqu'à la colonne vertébrale et même jusqu'à la nuque. Bien des personnes souffrent des hémorrhoides sans le savoir, et le plus souvent on les combat par des remèdes qui sont tout à fait nuls, parce qu'ils n'exercent pas d'influence directe sur le siège du mal; ce sont ordinairement de violents purgatifs qui ne font qu'affaiblir et troubler davantage les organes affectés. Il existe pourtant quelques remèdes qui se sont montrés très efficaces contre ces affections, ce sont ceux qui exercent directement une action douce, égale et émoullente sur les organes du bas-ventre et leur donnent une plus grande force d'action.

Les pilules suisses, ont été employées dans ce cas avec le plus grand succès; elle se sont déjà fait connaître avantageusement dans toute la France et elles sont partout appréciées comme un remède de famille puissant, inoffensif et à la portée de chacun.

MM. Bergerol et Rouquette, pharmaciens à Cahors, en sont les dépositaires. On trouve cette excellente pilule dans presque toutes les pharmacies de France en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 la boîte, et en boîtes plus petites, contenant 20 pilules à 75 cent. On doit bien faire attention à ce que les boîtes portent une étiquette rouge avec la croix suisse et les initiales H. et C^{ie}.

AVIS AUX RENTIERS

Malgré les embarras momentanés que vient de traverser le marché de Paris et qui pouvaient faire craindre de graves complications, la vente des actions de la *Compagnie Ardennaise des Porteurs de la Meuse* s'effectue dans les conditions les plus favorables et promet un rapide et complet succès.

Il est facile de s'expliquer la cause de la faveur que ces titres ont rencontrée auprès de l'épargne. L'affaire, sans aucune majoration, repose sur une base de premier ordre: l'utilité publique; elle est en forme parfaite de prospérité et se développe au moment où la politique d'affaires et la question de la navigation vont s'imposer de nouveau aux préoccupations des Chambres.

Elle est donc toute d'opportunité et mérite à cet égard l'attention des capitalistes avisés. Le revenu exceptionnel, de 8 à 12 0/0, qu'elle est appelée à distribuer à ses actionnaires, entraînera inévitablement une hausse à 700 fr. et 1,000 fr., dans un délai peu éloigné. Le patronage accordé à la Société par le monde industriel des Ardennes, prouve en quelle estime elle est tenue à son point de départ.

Nous sommes heureux de rappeler à nos lecteurs que le *Comptoir financier et industriel de Paris*, chargé de la vente des actions de la *Compagnie Ardennaise des Porteurs de la Meuse*, possède à CAHORS, 40, RUE DE LA LIBERTÉ, une Succursale, où se trouvent réunis tous les services financiers désirables et où l'on peut se procurer des actions des *Porteurs de la Meuse*.

CRÉDIT CENTRAL DE PARIS

Si vous voulez acheter, de confiance, des titres de rentes, actions ou obligations, sans autre commission que le courtage officiel, adressez-vous au *Crédit Central de Paris*, le seul grand établissement financier qui, par ses relations et la sûreté de ses informations, a su conquérir, depuis de nombreuses années, le premier rang parmi les grandes maisons de banque. Pour renseignements: écrire au Directeur du *Crédit Central de Paris*, 8, rue du Faubourg-Montmartre. — Paris.

RÉSU MONS-NOUS!

Afin de répondre aux nombreuses demandes qui nous ont été faites par nos Lecteurs, nous croyons devoir leur rappeler les garanties et les avantages offerts par les Obligations de la *Société de Taillerie mécanique de Pierres imitation et Diamants* que nous leur avons déjà si chaudement recommandées.

1^o Intérêt fixe de 60/0 payable par semestre; 2^o Remboursement du capital à 400 fr., soit, 100 fr. de prime;

3^o Placement des plus solides puisqu'il repose sur les constructions occupant 8.000 mètres de superficie, sur le matériel considérable des usines des Prés-St-Gervais, sur un capital-action de 1 million et sur une industrie d'une richesse exceptionnelle.

Nos lecteurs verront aux annonces les conditions de la Souscription.

STÉ GÉN^{LE} DE LAITERIE

La *Société Générale de Laiterie*, association des Laitiers en gros de Paris, a inauguré un excellent système pour démontrer sa prospérité et permettre à ses actionnaires de contrôler la marche ascendante de ses opérations. Elle publie ses recettes chaque semaine.

Du 3 avril au 22 octobre, c'est-à-dire pendant l'été qui est la morte-saison pour le commerce du lait, les recettes de la Société se sont élevées à 7,492,822 fr. 14 c., soit environ 260,000 fr. par semaine et 37,000 fr. par jour.

Pour la saison d'hiver, les recettes seront beaucoup plus considérables.

Avec de pareilles recettes, il n'est pas surprenant que les actions montent. On les recherche en ce moment aux environs de 630 fr. et on prévoit des cours beaucoup plus élevés.

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Médecin de Marine, envoie gratuitement son *Traité de Médecine pratique*, indiquant sa méthode (dix années de succès dans les hôpitaux) pour la guérison radicale des maladies de tous les organes et des Hémorrhoides, Goutte, Gravelle, Obésité, Phthisie, Asthme, Névralgies, Cancer, Maladies de Vessie, de Matrice, de Peau, de Cœur, de l'Estomac. Écrire Quai St-Michel, 27, Paris.

MAISON DU PONT-NEUF

les Directeurs de la MAISON DU PONT-NEUF

Informez que leur Album - Catalogue, le plus complet en Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, avec toutes les Gravures de Modes, modèles inédits de la Saison d'HIVER 1881-82 vient de paraître et sera adressé GRATIS & FRANCO sur demande aux Directeurs de la Maison du PONT-NEUF Paris

Enfants	6 et 9
Parfums et Cosmétiques	29 et 35
Complais et Fantaisie et Drap noir	19 et 25
Ustensiles Confortables Nouveaux modèles	19 et 25
Parfums Draps, Bonneterie et Rubans	19 et 25

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SOCIÉTÉ ANONYME DE FABRICATION ET Taillerie Mécanique de PIERRES IMITATION et DIAMANTS

Capital: 1,000,000 de francs.

ÉMISSION de 1,700 OBLIGATIONS

de 300 fr., rapportant 18 fr., soit 6 0/0 net, payables par semestre. Ces obligations sont remboursables à 400 fr. par la Société 300 fr. en 25 ans et 100 fr. par tirages trimestriels, au moyen d'une *Police d'Assurance financière*.

GARANTIES:

Les obligations sont garanties par le capital actions de la Société (un million de francs), par les Usines des Prés-Saint-Gervais dont les constructions, les machines de la force de 80 chevaux, le matériel ont une valeur considérable, par l'industrie elle-même d'une richesse extrême et enfin par la capacité et l'honorabilité des directeurs et administrateurs, tous hommes spéciaux dans cette partie. Il n'est pas de placements plus sûrs et plus rémunérateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. A. Cote, Mécanicien; H. Laurent, Lapidier; N. Posno, Négociant en diamants; C^o de Montigny, Propriétaire; F. Cote, Mécanicien; E. Lemaire, Propriétaire; A. Henry, ancien Agent de Change; P. Thruwanger, Banquier.

On peut souscrire dès aujourd'hui en adressant autant de fois 300 fr. qu'on désire d'obligations à M. le Directeur de la *Banque Générale Départementale*, 72, Rue de Rennes, Paris.

On accepte en paiement tous Coupons échus ou à échoir, Actions et Obligations au cours du jour.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Ébœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<p>Pharmacie Centrale</p> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	--	--

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail. Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

LA REGLISSE SANGUINÈDE

GÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesse d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies. Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors.

La Banque Parisienne

Capital: 70 millions Francs

Réserves: 17 Millions 1/2

Siège Social: 5 et 7 rue Chauchat. 42 rue Lepelletier. A 41, rue de Rennes. Bureaux auxiliaires: B 10, rue Turbigo C 12, Bd. des Capucines Au grand-Hôtel. Paris

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES:

Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encasements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0 DE FONDS A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS AU PAIR.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

Société Anonyme. — Capital 100 millions. — 4, rue de la Paix.

Prêts Réalisés: Cent-trente millions

Le 10 Novembre, à 3 heures, aura lieu au siège social le 11^e tirage public des obligations émises le 10 janvier 1880 qui sont toutes remboursables à 1.000 fr.

La liste des 200 numéros sortis sera publiée par les journaux quotidiens de Paris et les principaux journaux financiers. La Société délivre au prix net de 485 fr. des obligations rapportant 20 fr. d'intérêt annuel et remboursables à 500 fr.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDETTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois

400 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congout, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1887

PREMIERS PRIX aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

CHOCOLAT PAIHASSON

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

AU PRINTEMPS

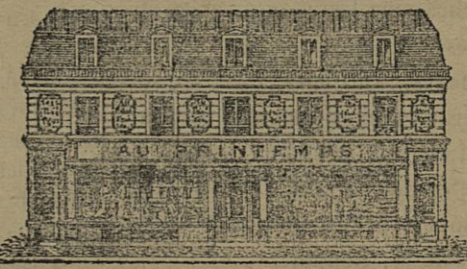
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.

Porte-Greffe:

	Boutures	Racinés.		Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent..	8 f. »	25 f. »	RIPARIA, le cent..	6 f. »	16 f. »
OPORTO, — .	6 »	20 »	VIALA, — .	6 »	16 »
CUNINGHAM, — .	6 »	25 »	CLINTON, — .	3 50	10 »
HERBEMONT, — .	6 »	25 »	TAYLOR, — .	3 50	10 »
			SOLONIS, — .	7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

1 FRANC par AN 150,000 A BONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES 52 Nos par AN

FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:

Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. du Boisgobey, avec illustrations de J. Fera, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N^o par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4^o et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: a 1 fr..

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Nota. — On s'abonne en envoyant un timbre-poste.